AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20221215-10601-DE-1-1
en date du 26/12/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-321

DEL-2022-321

Nombre de membres en exercice

95

Présents et représentés

91

Délibération

Date de mise en ligne

27 DÉC. 2022

Déposée en Préfecture le

26 DÉC. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le quinze du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents
Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Laurent MILLET, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Gérard PASTOR, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIANT

Avaient donné procuration
Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Michel BEAL à Elisabeth EMONET, Alexandra BEAUJARD à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Marie BERTRAND à Alexandre MULATIER-GACHET, Bilel BOUCHETIBAT à Anthony GRANGER, Catherine BOUVIER à Agnès PRIEUR-DREVON, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Christel CASSET à Gilles ARDIN, Lola CECCHINEL à Aurélie GUEDRON, Roland DAVIET à Philippe MORIN, Noëlle DELORME à Jean-Claude MARTIN, David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE, Chantale FARMER à François ASTORG, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Fabienne GREBERT à Guillaume TATU, Ségolène GUICHARD à Martine COUTAZ, Charlotte JULIEN à Pierre-Louis MASSEIN, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Marion LAFARIE à Benjamin MARIAS, Christiane LAYDEVANT à Corinne BOULAND, Viviane MARLE à Yannis SAUTY, Patricia MERMOZ à Jacques ARCHINARD, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Eric PEUGNIEZ à Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Luc RIGAUT à Tony PESSEY

Etaient excusés
Jean-François GIMBERT, Antoine de MENTHON, Michel MUGNIER-POLLET, Raymond PELLICIER

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20221215-10601-DE-1-1
en date du 26/12/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-321

OBJET

RESSOURCES HUMAINES - RÉGIME INDEMNITAIRE : ORIENTATIONS PLURIANNUELLES

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération du Grand Annecy n° DEL-2021-298 du 18 novembre 2021 portant modification du régime indemnitaire, modifiée par la délibération n° DEL-2022-54 du 24 mars 2022 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 novembre 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le Grand Annecy de faire évoluer sa politique indemnitaire pour préserver les compétences et ressources humaines en poste, ainsi que sa capacité à les renouveler, pour garantir la continuité du service public, permettre la réalisation de ses missions et du projet de mandat ;

Considérant toutefois la nécessité, dans le contexte financier actuel, de limiter et d'échelonner les dépenses nouvelles de fonctionnement.

Un projet de révision des politiques indemnitaires a été mené en concertation au cours de l'année 2022.

Il a permis de réaliser un diagnostic de l'état des rémunérations au Grand Annecy, de recueillir les attentes des élus, des cadres (direction générale et directeurs) et des représentants du personnel.

Dans un cadre financier contraint et incertain, le Bureau communautaire, après concertation de la Conférence des Maires, a pu ensuite arrêter les orientations prioritaires pour ce projet, qui sont les suivantes :

- tenir compte du coût de la vie sur le bassin annécien et améliorer l'attractivité de l'agglomération,
- favoriser la fidélisation des agents et préserver les compétences,
- permettre aux managers de disposer d'un levier de motivation financier pour leurs équipes, en valorisant l'engagement individuel,
- valoriser la mobilisation collective des services pour la mise en œuvre du projet phare du mandat : le PACTE pour le climat.

Un dispositif pluriannuel, qui a reçu un avis favorable du Comité technique le 10 novembre, est donc proposé pour la durée du mandat, et décliné en 3 volets :

- attribution d'une « prime de vie chère » au plus grand nombre, en mars 2023, une délibération dédiée est soumise à la présente séance,
- attribution d'une prime de fidélisation en 2024, assise sur la part variable du régime indemnitaire, modulable, et qui tiendra compte à la fois de l'expérience des agents au Grand Annecy et de leur engagement professionnel individuel,
- attribution d'une prime collective de service en 2025, assise sur le dispositif de la prime d'intéressement à la performance collective, qui permettra de valoriser l'engagement collectif des services pour la réalisation du projet de mandat et en particulier du PACTE pour le climat.

Les dispositifs applicables en 2024 et 2025 feront l'objet de délibérations spécifiques qui seront soumises au Conseil le moment venu.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

d’adopter ces orientations pour le mandat en cours.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,

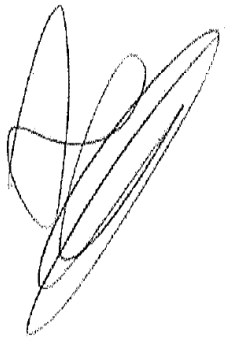

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.